



Les pièces à joindre sont différentes selon que l'utilisateur est, ou non, le titulaire de la ligne.
Vous trouverez ci-dessous le détail des pièces à joindre au coupon-réponse dûment rempli.

1

L'utilisateur est le titulaire de la ligne

Dans ce cas, la pièce à joindre est :

- Une copie de la pièce d'identité du titulaire (carte d'identité recto/verso ou passeport)
- Si l'adresse mentionnée sur vos factures a changé, merci de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou GDF, quittance de loyer...).

À NOTER :

Aucun document n'est à joindre dans les cas où votre demande de parution dans l'Annuaire Universel se fait :

- > **Par téléphone au 9 2 2 2** (appel gratuit).
- > **Par Internet sur le site www.sfr.fr** (coût d'une connexion Internet), rubrique "Mon compte".

2

L'utilisateur n'est pas le titulaire de la ligne

Dans ce cas, les pièces à joindre sont :

- Une copie de la pièce d'identité du titulaire (carte d'identité recto/verso ou passeport)
- Une copie de la pièce d'identité de l'utilisateur (carte d'identité recto/verso ou passeport)
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'utilisateur (facture EDF ou GDF, quittance de loyer...).

Si l'utilisateur est une personne mineure, vous devez joindre en plus :

- Une copie d'une pièce justifiant l'autorité parentale (livret de famille ou décision du tribunal).

Information sur le décret concernant l'Annuaire Universel

Chère cliente, cher client,

Suite à la parution du décret du 6 août 2003, modifié par le décret en date du 27 mai 2005, **les opérateurs français de téléphonie ont l'obligation de participer à la constitution d'un Annuaire Universel**. Ce dernier contiendra les numéros de téléphones fixes et mobiles de leurs clients.

Seuls les clients mobiles ayant exprimé leur consentement figureront dans cet annuaire. Leur numéro de téléphone mobile ainsi que leurs coordonnées pourront alors paraître dans l'ensemble des annuaires (papier, Internet, Minitel) et services de renseignements téléphoniques. Les clients pourront en outre consentir ou non à l'utilisation de leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale par des sociétés tierces.

Chez SFR, préserver les informations personnelles de chacun de nos clients est une priorité. Aussi, nous ne communiquerons vos coordonnées que si vous nous en faites la demande en retournant le coupon ci-joint dûment complété. Vous pouvez également appeler le **9 2 2 2** (appel gratuit) ou vous connecter sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), rubrique "Mon Compte", pour nous faire part de votre décision.

Sans réception de votre demande, SFR s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées et votre numéro de téléphone mobile SFR aux éditeurs d'annuaires et aux services de renseignements.

Vous trouverez au dos de cette lettre toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'Annuaire Universel.

Nous vous remercions de votre attention et sommes à votre disposition pour toute information.


Dominique Delamarre
Directeur Service Client

